



Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé - Niveau 2



Durée

140.00 Heures

20 Jours



Pré Requis

Pour la phase conception le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'oeuvre. Pour la phase réalisation le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en contrôle de travaux, ou ordonnancement, ou pilotage et conduite de travaux et/ou maîtrise d'oeuvre d'exécution ou maîtrise de chantier, ou dans la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité. Les candidats à ce stage devront avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de grande importance.



Public Concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 2ème et 3ème catégorie.

Objectifs :

Le stagiaire peut exercer la fonction de CSPS sur des opérations 2ème et 3ème catégorie.

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent de mettre en oeuvre les compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS correspondant au niveau et à la phase d'activité pour lesquels il s'est inscrit.

Le + métier :

Lors de l'inscription, le Centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

Contenu

TRONC COMMUN

• La coordination SPS :

- Le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et de génie civil
- Le planning d'une opération et le rôle des intervenants,
- Les sources d'information,
- Les missions du coordonnateur SPS,
- Le contrat de coordination.

• Les outils de la coordination SPS :

- Le plan général de coordination,
- Le registre journal,
- Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé,
- Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

• La prévention des risques professionnels :

- L'évaluation des risques en phase conception et en phase réalisation,
- L'analyse des situations de travail,
- L'analyse des situations particulières,
- La visite de chantier et la réunion de chantier.

MODULE SPECIALISATION CONCEPTION

- La coordination en phase conception,
- Etude de cas

MODULE SPECIALISATION REALISATION

- La coordination en phase réalisation,
- L'harmonisation des P.P.S.P.S.,
- Etude de cas



Moyens pédagogiques

- Exposés et exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.
- Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.



Modalités d'évaluation

L'évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

L'évaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.